
Du Poitou en Louisiane : édition et notes à partir de la correspondance d'une peu lettrée (1802-1803)

From Poitou to Louisiana: Edition and Notes from the Correspondence of a Semi-Literate (1802-1803)

Myriam Bergeron-Maguire



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/geolinguistique/1530>

DOI : 10.4000/geolinguistique.1530

ISSN : 2650-8176

Éditeur

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Édition imprimée

ISBN : 978-2-37747-166-9

ISSN : 0761-9081

Référence électronique

Myriam Bergeron-Maguire, « Du Poitou en Louisiane : édition et notes à partir de la correspondance d'une peu lettrée (1802-1803) », *Géolinguistique* [En ligne], 19 | 2019, mis en ligne le 09 décembre 2019, consulté le 22 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/geolinguistique/1530> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geolinguistique.1530>

Ce document a été généré automatiquement le 22 décembre 2023.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Du Poitou en Louisiane : édition et notes à partir de la correspondance d'une peu lettrée (1802-1803)

From Poitou to Louisiana: Edition and Notes from the Correspondence of a Semi-Literate (1802-1803)

Myriam Bergeron-Maguire

1. Introduction

- 1 Dans la tradition des études sur le français à l'époque de l'expansion coloniale de la France, ce sont d'abord les recherches portant sur les variétés expatriées du français et les créoles qui ont permis de mieux connaître l'état du français parlé en France durant cette période (Vintilă-Rădulescu, 1970 ; Chaudenson, 1973 ; Poirier, 1979). Les résultats obtenus ont concerné d'abord surtout la zone d'origine de la majorité des émigrés, l'ouest de la France, mais leur portée s'est révélée d'un intérêt beaucoup plus large par la suite. C'est dans la continuité de ces travaux que la recherche sur l'expression quotidienne de l'époque a commencé à prendre véritablement de l'ampleur en France (Chauveau & Lavoie, 1993 ; Thibault, 2008 ; Rézeau, 2014). Ce nouvel objet a notamment eu pour effet d'engager les études sur l'histoire du français des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, une période longtemps restée associée à l'idée d'une apogée de la langue, à ne plus s'appuyer exclusivement sur une documentation issue des milieux les plus lettrés et à diversifier ses sources¹. De nos jours, on attend d'un portrait qui se veut réaliste qu'il tienne compte de tous les témoignages à disposition : textes littéraires, mais aussi documentaires, scientifiques, utilitaires et notamment privés², un gisement particulièrement précieux. C'est dans cette dernière catégorie que s'insère la correspondance inédite à partir de laquelle les notes suivantes ont été prises.

2. Les lettres de Marie Anne Cantrelle (Madame Poeyfarré)

- 2 Deux seules lettres ont été conservées³. Signalées par Gilles-Antoine Langlois (2004), historien spécialiste d'urbanisme en contexte nord-américain, elles ont été rédigées au début du XIX^e siècle par Marie Anne Cantrelle, née à Poitiers vers 1735. Comme c'était sans doute monnaie courante lors des premières vagues d'immigration française dans la Louisiane de l'époque⁴, c'est probablement son alliance avec un Néo-Orléanais nanti, Pierre Songy, qui l'avait fait quitter son pays natal. Veuve de ce dernier, elle s'était ensuite remariée à Jean Baptiste Poeyfarré, lui aussi originaire de la Nouvelle-Orléans, avec lequel elle a consacré les dernières années de sa vie à la gestion d'une *habitation*, située dans la paroisse Saint-Jacques, entre Bâton Rouge et la Nouvelle-Orléans. Les lettres de Madame Poeyfarré s'adressent à sa fille Marie Anne Songy, issue de son premier mariage. Née à la Nouvelle-Orléans, cette dernière avait dû s'expatrier dans la ville d'origine de sa mère, lors de son union avec Pierre Letard de la Bouralière, conseiller à la cour de Poitiers.
- 3 Les lettres étant restées à ce jour inédites, nous avons choisi de les éditer ici en entier⁵. Datées du 15 janvier 1802 et du 1^{er} avril de la même année, elles représentent en tout deux folios recto verso. On s'aperçoit rapidement en cours de lecture qu'elles n'atteignent pas la perfection académique, en raison de l'absence presque totale de ponctuation, de plusieurs segmentations graphiques inhabituelles et notamment, de plusieurs lapsus calami : *cucre* n. m. « produit alimentaire à saveur douce, *sucre* » (1, 25 ; 2, 41⁶), *gagais* verbe transitif *gagner*, 3^e personne sing., imparfait de l'indicatif (1, 23), *gere* n. f. « lutte armée, *guerre* » (1, 14). On voit néanmoins qu'on a affaire à un français tout à fait compréhensible, marqué par un nombre de traits qui témoignent d'une maîtrise approximative du registre soigné (de loin les plus nombreux), d'origine poitevine ou encore en lien avec des réalités du Nouveau Monde. Les notes qui suivent concernent quelques traits qu'on y a relevés⁷. Ils touchent la morphologie pronominale, la grapho-phonétique et le lexique.

3. Particularismes diastratiquement marqués

- 4 Les phénomènes rassemblés dans cette section ont en commun de concerner une aire plus étendue que les traits poitevins auxquels nous viendrons ensuite.

3.1. Morphologie du pronom personnel

3.1.1. [l] final amui : *qui* (pronom relatif élide *qu'* + pronom personnel 3^e pers. sing. *il*) et *il* 3^e pers. plur.

- 5 Agglutiné au pronom relatif élide *qu'*, le pronom personnel de la 3^e personne du singulier au masculin se trouve systématiquement sans [l] final : *qui* (1, 21 ; 1, 47 ; 1, 63⁸ ; 2, 24 ; 2, 25 ; 2, 28 ; 2, 35 ; 2, 56)⁹. La langue savante s'est opposée dès le début à cet amuïssement, en admettant une exception devant contexte consonantique (Fouché, 1969, vol. 2 : 665). Sous la plume de Madame Poeyfarré, la distribution du phénomène se fait indifféremment devant contexte vocalique ou consonantique, même s'il est beaucoup mieux représenté devant une consonne (nous n'avons relevé qu'un seul

exemple devant voyelle [2, 35])¹⁰. La période de rétablissement de [l] final est difficile à délimiter, [l] ayant pu être rétabli tardivement après [i], en raison de l'assimilation auquel le groupe final [il] (en [ij]) est sans cesse exposé (Fouché, 1969, vol. 3 : 669).

- 6 Il est utile de contraster *qui* avec la notation *ille*, constante par ailleurs. Celle-ci n'est pas une simple graphie, car elle est constante aussi bien devant consonne (1, 24 *ille ce fais* ; 1, 33 *ille sons* ; 1, 35 *ille ne me reste* ; 1, 39 *ille passe*, etc.) que devant voyelle (1, 6 *ille etet* ; 1, 30 *ille a*) et elle est invariable en nombre (1, 33 et 51 *ille ont*). Dans ce dernier cas, il s'agit du pronom de la 3^e personne du pluriel, qui subsiste jusqu'en moyen français d'après ce qu'on connaît de l'histoire de ce phénomène (Marchello-Nizia, 1992 : 174-175) et dans les parlers traditionnels jusqu'à l'époque contemporaine (cf. ALF 1433, 1449). L'autrice des lettres généralise cet emploi jusque pour *il y a / y a* : 1, 14 *ille a 6 moi*, 1, 19 *ille a 3 ans*, 2, 2 *ille a deux moi*.

3.2. Grapho-phonétique

3.2.1. Réduction des groupes consonantiques finaux [kt] > [k], [st] > [s] : *aintaque* adj. (1, 45) et *aurasse* (éd. *au-resse*) (2, 32)

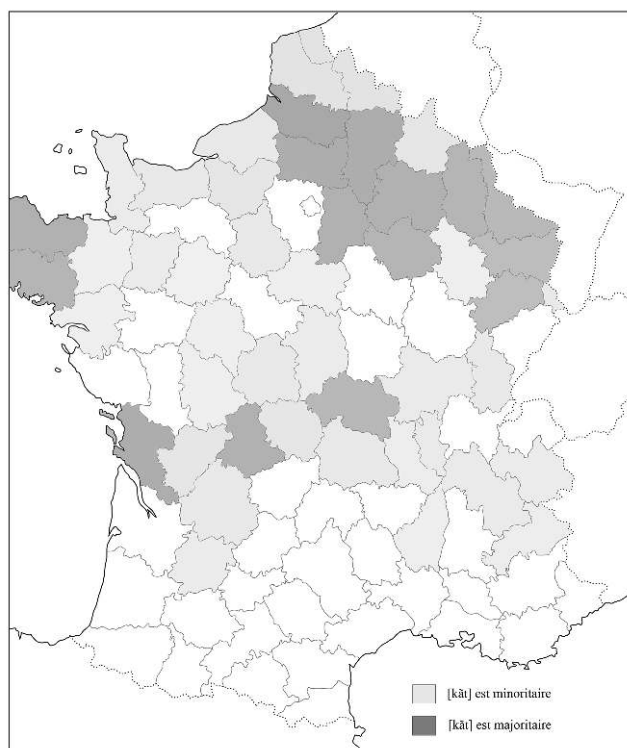
- 7 De telles réductions se rencontrent abondamment dans l'histoire du français (Fouché, 1961 : 676), et jusqu'à nos jours en français parlé, notamment en Louisiane [st] > [s] ([rɛs(t)], DFL)¹¹. La même tendance s'affiche en domaine d'oïl dans les dialectes septentrionaux, en Normandie, dans le centre, dans les Ardennes, de même qu'en Lorraine (FEW 10, 318a, RESTARE). *Intact* fait partie d'un ensemble de mots français comportant le digramme savant final <ct>, qui présente une diversité de réalisations orales correspondantes. La plus régulière des réalisations, d'après ce que l'on connaît de l'histoire phonétique du français, est un amuïssement réduisant le groupe à néant, dont témoignent encore de nos jours *suspect*, *respect*, *effet*, *objet* (autrefois *effect*, *object*), auxquels on peut ajouter *pact*, prononcé [pa] chez La Fontaine ou encore *exact* [egza] chez Richelet (1680)¹². La restauration du groupe [kt] s'est ensuite superposée dans un second temps comme une intervention latinisante, en réaction à l'état précédent, produisant de ce fait les premières anomalies de l'ensemble, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous : *compact*, *exact*, *tact*, *correct*, *direct*, etc.
- 8 Enfin, l'existence de réalisations concurrentes en francophonie à l'heure actuelle, avec des effets notables sur le lexique¹³, indiquent que la diffusion de cette restauration s'est heurtée à divers facteurs qui ont pu en bloquer ou en faciliter l'avancée, tels que l'influence de la graphie, qui a dû être déterminante (connue aussi sous le nom d'« effet Buben ») ; la persistance au sein du système de formes présentant un état antérieur à la restitution (parmi d'autres déjà mentionnés, *respect* et *suspect*, qui nous sont parvenus intacts, en faisaient sans doute partie) ; les résultats réguliers modernes obtenus à certains endroits, où [kt] est systématiquement réduit à [t], notamment en domaine septentrional et en domaine méridional pour des mots savants entrés tardivement, passés du français aux dialectes (voir par exemple FEW 4, 731b, *INTACTUS* ; FEW 2, 254b, *EXACTUS*) ; les résultats en français parlé pour certains mots, où [kt] passe à [k], par exemple *aspect*, fréquemment [aspek] d'après Littré, qui recommande cette prononciation. Toutes ces alternatives (néant, [t], [k]) sont les témoins directs d'une restauration produite en vagues discontinues avec fossilisation des irrégularités (effets lexicaux) en cours de chemin.

- 9 Les exemples écrits tels que *aintaque* qu'on relève sous la plume de Madame Poeysfarré sont rares. Nous n'en connaissons qu'un seul exemple signalé pour une époque similaire, chez une Angevine ayant passé toute sa vie adulte en Vendée : *laspeque* (1798)¹⁴. Son caractère extrêmement fréquent outre-mer laisse néanmoins supposer qu'il s'agissait d'une tendance de la langue parlée qui devait être très répandue au moment de la formation des anciennes colonies.

3.2.2. Généralisation de la consonne de liaison [t] dans *quante* conj. « quand » (devant consonne)

- 10 Voici un cas dont le maintien dans le français régional de l'autrice représente un trait maintenu et diffusé par des aires urbaines occidentales, passé dans les variétés dialectales. Le phénomène bien connu du maintien de certaines consonnes finales caractérisant la prononciation de plusieurs variétés régionales du français (en particulier occidentales) a fait l'objet de plusieurs études dont les plus récentes font le point sur la question à la lumière des toutes dernières données (Morin, 2002 ; Chauveau, 2009 ; Thibault, 2017). Le cas auquel on a affaire dans la correspondance de Madame Poeysfarré diffère toutefois de ceux qui ont été examinés auparavant, comme on le constatera à la lecture des deux passages suivants :
- « dit a tons chere marie qui ne sois pas faches de ce que je ne lui ecrie que je remais cette tache *quante* mon marie ceras desandus » (2, 29 et 30)
 - « j'ai toujour mais maim negresse que javet *quante* tu et partie leure anfans an fons ille tanbrasse tous les petit anfans me parle tous les jour de toi *quante* je leur dit que je ves m'anale te rejoindre ille disse qui vienderons avec moi je crois que si je manales je les amnerais avec moi » (2, 53 à 58)
- 11 On s'aperçoit qu'il ne s'agit pas en réalité de la restitution d'une consonne graphique, mais plutôt de la généralisation à toutes les situations d'une règle selon laquelle [t] final est rétabli (en liaison devant voyelle). Devant un contexte vocalique, la réalisation de cette liaison est alternante, mais est figée par exemple dans la loc. prép. *quant à*. Réalisée dans les milieux sociaux soucieux de se distinguer, la liaison a été encouragée depuis longtemps par le discours officiel (Bourciez, 1955 : § 152), et a naturellement touché tous les usages dialectaux du domaine (ALF 90 « quand on a soif » ; ALF 516 « quand vous seriez »).
- 12 La carte 1 montre que la généralisation de cette règle devant un contexte consonantique est connue dans plusieurs lieux du domaine d'oïl (et de façon sporadique ailleurs), où elle concerne souvent soit les chefs-lieux, soit une périphérie proche des aires urbaines. Cette répartition typique indique qu'il s'agit très probablement d'un phénomène né en milieu urbain, dont Paris, Nantes, Poitiers, La Rochelle, Dijon, Nancy (voir FEW 2, 1416b pour la répartition en domaine francoprovençal et dans quelques points du domaine d'oc), ont été à une époque les épicentres. Cette caractéristique s'est également maintenue au Québec (GPFC « quant' son garçon est parti »), en Acadie (Neumann-Holzschuh & Mitko, 2018 : 682), en Louisiane (Guilbeau, 1950 : 260, cité par Neumann-Holzschuh & Mitko, 2018 : 681¹⁵) et dans les créoles de l'océan Indien, où elle se trouve figée dans une locution adverbiale (maur. *kā(t)mem* « néanmoins, malgré tout », sey. *kā(t)mem* « quand même, tout de même » (Bollée, 2000 : 122)¹⁶).

Carte 1. – Restitution de [t] devant consonne, à partir des données de l'ALF 516 « Quand vous seriez » (début xx^e siècle).



- 13 Sous la plume de l'autrice, le fait n'est donc pas attribuable à l'influence de son dialecte poitevin natal, qui a au contraire le rôle de récepteur dans l'histoire de ce phénomène, mais plutôt à sa variété régionale de français qui recelait, comme c'était le cas pour d'autres endroits relativement proches (Nantes, La Rochelle), une variante bien connue.

3.2.3. Assimilation sonore > sourde : *apsans* adj. « absent »

- 14 Cette assimilation de [p] à la consonne sourde qui suit, banale dans la langue parlée, se rencontre depuis les débuts en français (Fouché, 1961 : 871). Les exemples se trouvent à toutes les époques (FEW 24, 52a, ABSENTIA ; MaineL. & Vendée (1798)¹⁷).

3.2.4. Assimilation sourde > sonore : *cegrais* n. m. « secret »

- 15 Au contact de [r], [k] se sonorise et passe à [g]. Il s'agit d'une tendance très ancienne, abondamment étudiée à partir de l'exemple devenu classique des cognats anciens et modernes de LACRĪMA (pour le français, voir Fouché, 1961 : 714 ; pour une perspective panromane, voir Meyer-Lübke, 1919). Bien attestée durant plusieurs siècles, cette tendance s'est étendue aux latinismes tels que *secret*, ce dont peut d'ailleurs témoigner sa première attestation écrite (afr. *segrei* adj., dp. XIII^e siècle, FEW 11, 375b, SĒCRĒTUS). En regard de cette dernière attestation, les exemples de son implantation à Poitiers paraissent très anciens (ca 1260, Pignon, 1960 : 438). Les dialectes modernes présentent aussi le trait à très grande échelle, tous domaines linguistiques confondus (FEW 11, 375b, SĒCRĒTUS).
- 16 Vers la fin de la Renaissance, la forme avec [g] attire l'attention de nombreux Remarqueurs, dont Vaugelas, qui est le premier à la condamner (Thurot, II : 204-205).

Néanmoins, de nombreux locuteurs resteront fidèles à celle-ci, parmi lesquels figurent l'autrice de nos lettres et Madame de Sapinaud, déjà citée (*segret*, 1798, MaineL. & Vendée)¹⁸. À une période plus récente, elle a été relevée chez des francophones vendéens (Rézeau, 1976 : 46), en domaine acadien (Côte-Nord et au Madawaska, ALEC 2011) et au Québec (GPFC), où elle ne subsiste apparemment plus selon les données (1969-1973) de l'ALEC (2011)¹⁹.

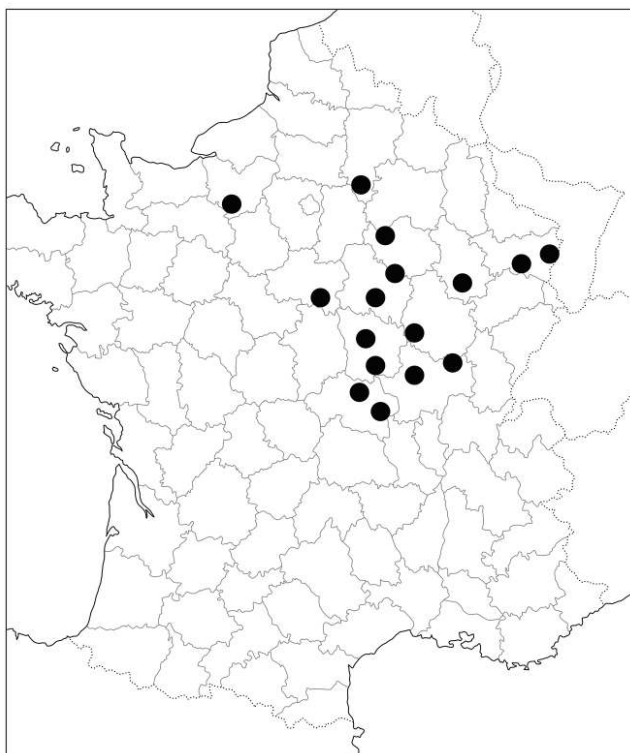
3.2.5. Dépalatalisation [ɲ] > [n] : *campanne* (2, 17), *canpanne* (1, 43 et 44)

- ¹⁷ Appliqué aux mots savants, le phone [ɲ] a été très tôt remarqué et proscrit par les plus lettrés (par exemple par Henri Estienne, cité dans Fouché, 1961 : 809). C'est d'ailleurs contre la réalisation de ce phone dans les latinismes que la langue écrite a adopté par exemple *physionomie* (lat. *PHYSIOGNOMIA*), *pronostic* (lat. *PROGNOSTICUS*). Pour autant, [ɲ] ne se généralise pas moins vers la fin du XVIII^e siècle pour les mots savants (Fouché, 1961 : 809).
- ¹⁸ Depuis qu'elle a commencé à se diffuser dans les milieux non latinisants, cette règle a généré des résultats atypiques pour des mots qui ne sont pas d'origine savante, tels que *campanne* dans les lettres de Madame Poeyfarré, mais aussi par exemple *horner* verbe transitif « asséner un coup, chasser », un régionalisme dont le correspondant dialectal traditionnel présentait vraisemblablement [ɲ] (1744, en Seine-Maritime, dans Bergeron-Maguire, 2018 : 176). Si la correspondance entre les deux sons [ɲ] et [n] a pu mener à la création des adjectifs *bénin* et *malin*, d'après [benin], [malin], interprétés comme les féminins correspondants, cela signifie qu'elle devait être largement connue. De ce point de vue, *campanne* n'était probablement pas un phénomène individuel ; il devait être au moins sporadique à Poitiers et peut-être dans le milieu que Madame Poeyfarré côtoyait non loin de la Nouvelle-Orléans.

3.2.6. Métathèse [ʃ] – [s] : *chase* verbe transitif *savoir*, subj. prés. 3^e pers.

- ¹⁹ Il n'existe à notre connaissance qu'un exemple antérieur similaire pour le verbe *savoir*, datant de 1741, qui apparaît dans une lettre rédigée par un marchand drapier originaire d'Elbeuf (Seine-Maritime) à l'intention de l'un de ses clients (*je ne vous dis riens que vous ne chasiez bien*, subj. prés. 2^e pers. du plur., Bergeron-Maguire, 2018 : 140)²⁰. Par commodité, on prendra pour exemple les données, plus nombreuses, dont on dispose pour *chesser* [ʃese] ou [ʃese], qui atteste une métathèse dont le point de départ est le verbe *sécher*. Tirées des glossaires régionaux cités par le FEW (11, 580a-b, *SICCARE*), des cartes 1210 de l'ALF et 830 de l'ALLY, elles permettent de constater une répartition touchant en particulier le quart nord-est (carte 2).

Carte 2. – Attestations de formes avec métathèse, d'après le FEW (11, 580a-b, SICCARE), l'ALF (1210) et l'ALLY (830).



- 20 Or, la diffusion de *chesser* outre-mer — où les colons originaires du Nord-Est étaient minoritaires — suggère plutôt de le classer comme une tendance se caractérisant non pas par une répartition régionale spécifique, mais par un statut peu élevé dans la hiérarchie des usages au sein de la langue commune : Québec *chesser* (GPFC), Acadie (Massignon 1962 : 348), Louis. (DLF)²¹, Missouri (Carrière, 1937 : 314), Terre-Neuve (Brasseur, 2001, s.v. *chesserresse*, *chesseuse*), Saint-Pierre-et-Miquelon (Chauveau, 1987 : 116)²². La métathèse est relevée aussi en créole louisianais (DECA) et dans les créoles de l'océan Indien (DECOI I, 3)²³. Passé complètement sous silence par les Remarqueurs et les lexicographes, le premier témoignage de sa stigmatisation est le commentaire fait par Desgranges (1821), qui le qualifie de « baragouinage emprunté aux Bas-Normands » tout en concédant par la suite qu'« [i]l y a tant de gens qui ont adopté cette prononciation qu'on peut dire : tous les Normands ne sont pas en Normandie » (66).

4. Particularismes poitevins

4.1. Grapho-phonétique

4.1.1. *aipere*, 1^{re} pers. sing., [epere] verbe transitif « souhaiter que ce que l'on désire se réalise, espérer »

- 21 Une forme conjuguée du verbe *espérer* apparaît à deux reprises dans les lettres : *j'aipere* (1, 60 ; 2, 23), de l'indicatif présent, à la première personne du singulier. Cette graphie contraste avec *esperans* (1, 13), *qui reste* (1, 27), *raiste* (1, 36), *au resse* (2, 32), qui comportent le digramme «es». Ce *aipere* n'est probablement pas qu'une simple graphie, puisque l'une des prononciations signalées pour ce verbe en Louisiane de nos jours est

justement [epere] (qui est la prononciation attendue, à côté de [espere], DLF, s.v. *espérer*). Le DLF ne contient pas davantage de détails sur la répartition exacte de cette prononciation ; toutefois, selon l'un de ses auteurs, Kevin Rottet de l'université de l'Indiana à Bloomington, il s'agit en fait d'une variante qui avait été relevée chez un seul locuteur âgé dans la paroisse de Terrebonne durant les enquêtes menées en 2000 à cet endroit pour la mise au point du dictionnaire²⁴.

- 22 Le FEW (12, 167b, SPERARE) dit que l'amuïssement de [s] a été bloqué sous l'influence de la langue ecclésiastique et n'apparaît que dans quelques exceptions en ancien français et en moyen français, de même que dans quelques parlers dialectaux modernes. Parmi ceux-ci, il ne signale pour le domaine d'oïl moderne que Saint-Seurin *éprer* « attendre » (12, 165a, SPERARE), en Charente-Maritime. Les glossaires contiennent quelques exemples en plus, tous localisables dans la même région, en Poitou-Charentes, dont saint. *épré* « attendre, patienter », relevé chez Burgaud des Marets, natif de Jarnac, en Charente, ayant vécu de 1806 à 1873.

- 23 La source localisée à Saint-Seurin par le FEW renvoie sous *éprer* à un autre verbe, formellement et sémantiquement très proche : saint. *réprer* verbe intransitif « s'arrêter, patienter » (Musset, 1931, s.v. *éprer*). Des exemples parallèles se rencontrent dans d'autres sources charentaises, dont certaines sont anciennes :

Charl. Char. *réprer* verbe intransitif « s'arrêter, patienter, reprendre son souffle » (Sefco) ; Seurin *réprer* verbe intransitif « respirer, se tenir en repos » (Jônain 1869) ; saint. *réprer* verbe intransitif « demeurer tranquille » ; « Y ne sauri *répré* ; o fos qu'y m'y en enge » (1737, Ms. Pons, dans Duguët, 1970) ; « Et vela dont prequoy o fos la ben rosser, Pre la fère *repre* ! San quieu, ma boune amie, A vinrat tous les jours te fère iqui la vie ! » (1748, Ms. Pons, id.).

- 24 Ce dernier verbe a été classé dans le FEW sous RESPIRARE (10, 308b). Cette étymologie ne peut toutefois expliquer l'amuïssement de la consonne, puisqu'il est totalement isolé, le verbe étant un emprunt au latin. Il doit certainement être mis en rapport avec le verbe précédent, saint. *éprer* ; peut-être le segment initial [e] a-t-il été interprété comme le suffixe *ré-* (qu'on rencontre par exemple dans des verbes sémantiquement proches : *recupérer*, (se) *rétablir*) ?

- 25 Quoi qu'il en soit, la seule solution apte à rendre compte de la forme [epere] en Louisiane est de considérer qu'elle est originaire de la région saintongeaise, qui est la seule en France d'oïl à la pratiquer²⁵. En cela, il faut supposer que l'autrice reflète la langue de son entourage sur ce point, si les graphies sont indubitables.

4.1.2. « mailleur » (2, 35) : maintien de [λ] ?

- 26 Le digramme <ll> se rencontre dans plusieurs exemples contenus dans les lettres examinées : *famille*, *fille*, *détail* respectivement orthographiés <famille> (1^{re} lettre : 37, 62 ; 2^e lettre : 24, 51), <fille> (1^{re} lettre : 2, 33, 34 ; 2^e lettre : 2) et <detalle> (1^{re} lettre : 44, 50 ; 2^e lettre : 3). Des deux réalisations qui sont connues dans l'histoire de la prononciation du français, l'une moderne [j], l'autre ancienne [λ], il est en pratique impossible de déterminer laquelle était effectivement celle de l'autrice dans ces cas. En revanche, le caractère d'exception du cas qu'on observe dans le passage suivant :

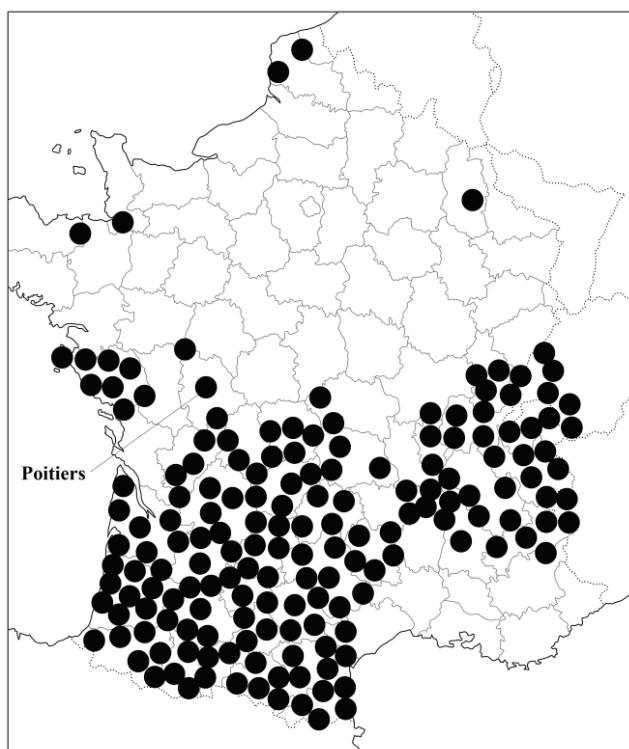
Mon chere anfans tu me demande du ris tous le monde me disse de n'an riens qui et
mailleur an france et que ce lui disis reviederais avans que detre randus che toi ille
couterais 10 sous du gonbos » (2, 35 et 36)

où le digramme fait contraste avec les cas précédents, laisse penser qu'il pourrait s'agir d'un témoignage du maintien de la semi-consonne [λ]²⁶. L'histoire de ce phone en français procurée par Bourciez indique qu'il était devenu marginal dès la fin du XVIII^e siècle :

On la rencontre d'abord [la substitution de la palatale latérale par la palatale centrale], vers le milieu du XVII^e siècle, dans les Mazarinades de 1649, où une prononciation *cayou*, *fiye* (pour *caillou*, *fille*) semble venue des patois de l'Île-de-France. Le grammairien Hindret signale, en 1687, des formes *batayon*, *boutèye*, *bouyon* (*bataillon*, *bouteille*, *bouillon*), comme propres à « la petite bourgeoisie de Paris ». Cette prononciation fut combattue par tous les grammairiens du XVIII^e siècle, mais fit cependant de rapides progrès : dès 1745 Restaut, tout en la déclarant « vicieuse », constate qu'elle « n'est pas moins ordinaire à Paris que dans les provinces » ; en 1788, elle paraît à Bouillette « la plus ordinaire » parmi les « personnes même très savantes, dans la conversation ». Depuis la Révolution, elle a prévalu dans tout le Nord de la France ; mais au Midi (sauf en Provence), on retrouve encore un peu partout *l* mouillé, ainsi en Languedoc, en Gascogne, de même qu'à l'Ouest en Saintonge et à l'Est en Suisse. (Bourciez, 1982 : § 190)

- 27 La carte 963 « paille » de l'ALF permet de constater au début du XX^e siècle une répartition dialectale quasi similaire à celle que dresse Bourciez pour la France post-révolutionnaire (voir carte 3) : [λ] s'est maintenu dans la majeure partie des dialectes méridionaux, francoprovençaux et dans des aires oïliques latérales conservatrices : l'Ouest (Vendée, Charente, Vienne) — dont Poitiers —, le Nord-Ouest (Côtes d'Armor, Manche), le Nord (Nord, Pas-de-Calais) et l'Est (Meuse).
- 28 Vers la fin du XVIII^e siècle, lorsque Marie Anne Cantrelle a quitté Poitiers pour s'installer dans le Nouveau Monde, le français de sa ville natale était vraisemblablement resté fidèle à cette variante. Étant donné le caractère archaïsant de ce trait en domaine d'oïl, où il se maintient seulement dans des aires latérales, on peut envisager que le contact permanent des deux systèmes superposés, le français et le dialecte, qui présentait le trait, a contribué, probablement comme pour d'autres lieux, à le maintenir sur les deux niveaux de l'architecture linguistique locale.

Carte 3. – Cognats de PĀLĒA qui ont maintenu [λ], d'après l'ALF 963 (début XX^e siècle).



4.2. Lexique

4.2.1. *picote* n. f. « maladie infectieuse, caractérisée par une éruption cutanée, susceptible de provoquer des épidémies, fr. *variole* »

- 29 Les particularismes lexicaux typiquement poitevins ne sont pas nombreux dans les lettres examinées. En voici un exemple appartenant au vocabulaire médical, relevé dans le passage suivant de l'une des lettres :

je suis dans ce momans que je tecrie dans des painne jai des petit anfans a mes negresse a qui je suis baucoup ataches dans la *picote* inocoules je ne sais pas si sa iras biens ille sons huitte tans mulatresse et naigre. (2, 47 à 49)

- 30 Le caractère régional d'origine de ce type lexical n'est signalé par aucun dictionnaire²⁷. Or, sa répartition dans la documentation est non équivoque, comme on le verra. La première attestation donnée par tous les dictionnaires est celle de Rabelais (1552, p. ex. TLF²⁸), dont les textes présentent des usages occidentaux en grand nombre, dus notamment à son origine ligérienne. Un peu plus d'un siècle plus tard, le type ne s'est toujours pas dérégionalisé, à en croire Ménage, qui rapporte dans ses *Observations* :

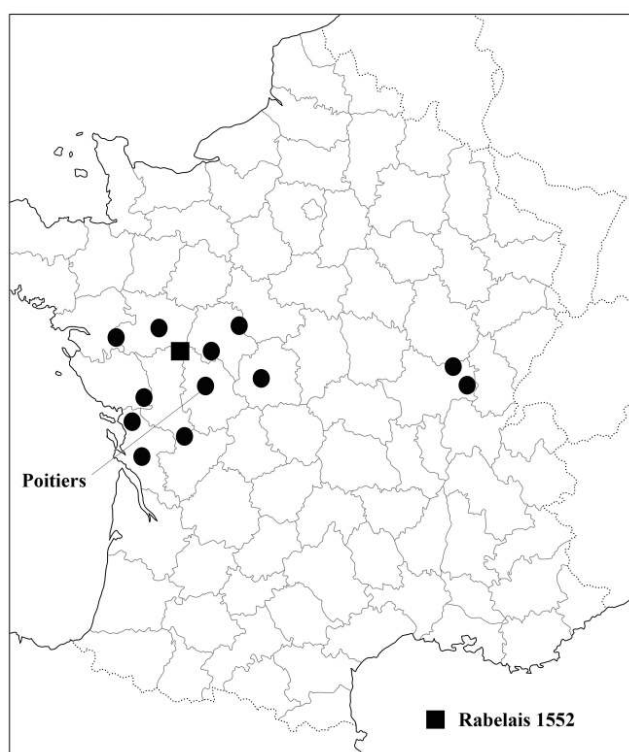
Petite-vérole. C'est ainsi qu'il faut dire ; et non pas *vérette*, comme on dit en Anjou ; ny *picote*, comme on dit en Poitou. / *Vérole*, tout seul, s'entend de la grosse vérole : Si ce n'est qu'il y ait quelque chose qui le fasse entendre de la petite : Comme quand on dit, *La vérole l'a marqué ; il est marqué, il est picoté de vérole*. (1672 : 403).

- 31 La base Frantext ne contient en tout que cinq exemples du type lexical, répartis comme suit :

- un exemple se trouve dans un traité de botanique en référence à l'utilisation de la véronique en traitement médical contre la maladie en question (Dodoens, 1557) ;

- deux exemples sont relevés dans des traités de médecine vétérinaire (Nélaton, 1844 ; Garcin, 1944) ;
 - un exemple se trouve dans un texte de critique artistique en référence à une œuvre d'art représentant un acte de médecine vétérinaire (Huysmans, 1883) ;
 - enfin, un dernier exemple se rencontre dans un roman québécois, *Le Matou* d'Yves Beauchemin (1981).
- 32 Au sujet de la formation de ce type lexical, les dictionnaires mettent justement le substantif *picote* en relation avec le verbe *picoter* ; seulement, la documentation révèle que le substantif s'inscrit d'abord à l'intérieur d'une aire méridionale compacte qui, en domaine d'oïl, concerne surtout l'Ouest (voir carte 4 ; FEW 8, 457a, *PĪKKARE, note 28). La plus ancienne attestation se lit, en latin, dans les comptes de l'archevêché de Bordeaux pour l'année 1356, à propos de l'achat de médicaments pour soigner le neveu de l'archevêque, malade de la *picote* :
- Item, ultime die maii, liberavi domino Arnaldo de Deneriis ad solvandum quedam necessaria pro Amanevo, nepote domini, infirmante de *picota* computato leop. auri pro v s. vi d. obol. argenti, ii s. iii d. dictorum obol. (*Archives historiques du département de la Gironde*, 1881 : 412).
- 33 Le mot est continué, dans la même zone, par le gascon *picôta* (1567, FEW 8, 457a). On comprend comment, lorsque le substantif *vérole* a tendu à se restreindre à la seule syphilis, les médecins, et les traités de médecine vétérinaire, ont pu diffuser des dénominations régionales pour d'autres maladies caractérisées par des éruptions cutanées, de Bordeaux en Poitou et jusque dans les français d'Amérique (tandis que le type du nord-ouest d'oïl *vérette* se répandait dans les créoles antillais et de l'océan Indien [Bollée, 2000 et Bollée, 2018, tous deux s.v. *vérette*]). C'est vraisemblablement ainsi que le type lexical a connu une dérégionalisation, mais celle-ci est restée toutefois limitée et le mot n'est jamais parvenu à se généraliser. En Amérique, où il a pris le sens de « varicelle » par transfert co-hyponymique, le type s'est établi durablement dans les trois foyers historiques de l'implantation du français, au Québec (dp. 1699, FTLFQ), en Acadie (Laberge, 1918 : 2 ; Massignon, 1962) et en Louisiane (Ditchy, 1932 ; DLF).

Carte 4. – Attestations de *picote* en domaine d'oïl, d'après le FEW (8, 457a, *PĪKKARE).



5. Particularismes adoptés en contexte américain

- 34 Les phénomènes rassemblés dans cette section concernent seulement le lexique. L'un des facteurs responsables de la différenciation de l'état du français parvenu dans les colonies d'outre-mer est le contact avec les populations autochtones ainsi qu'avec les populations européennes qui s'y étaient établies. Les contacts linguistiques survenus durant cette période (et un peu avant) ont été documentés dans les travaux de Friederici (1926, 1947), de König (1939) et d'Arveiller (1963), qui ont fourni une base fiable d'analyses détaillées sur les mots d'emprunt entrés en français par le biais des situations de contact dans les anciennes colonies. Ces travaux se fondant toutefois sur des sources publiées, ils demandent à être complétés par les données que fournit une documentation issue de contextes moins officiels. Les documents privés contiennent des indices inédits d'adaptations (phonétiques, graphiques, sémantiques, etc.) pour les faits dont le point de départ est un autre système linguistique. Cela les rend particulièrement intéressants pour la description historique de ces faits, qui resterait elliptique sans ces témoignages.

5.1. *fièvre jaune* loc. nom. f. « maladie sévissant dans les régions tropicales, transmise par la piqûre d'un moustique diptère, susceptible de provoquer des épidémies »

- 35 Le point de départ du premier cas examiné dans cette section est à nouveau le vocabulaire médical. Du point de vue du système linguistique d'origine, il contraste toutefois *picote* ; c'est l'anglais, employé aux Antilles durant l'époque coloniale, qui sert

cette fois de modèle. Aucune source (dictionnaires, traités médicaux, etc.) ne mentionne l'origine de ce type lexical, qui donne l'impression d'avoir été formé par juxtaposition d'un nom et d'un adjectif, un procédé de néologie interne dont la productivité durant toute l'histoire du français est bien connue.

- 36 *Fièvre jaune* est donné à lire dans la deuxième lettre que Madame Poeysfarré adresse à sa fille :

moi j'ai une crainte tous les etes ille passe des epidemie terible sure les etrangé la
grande quantites d'ameriquen nous porte cette maladie que lon nomme fievre
jonne et le maleur et qui n'an rechape pas un. (2, 15 et 16)

Le commentaire métalinguistique qui précède, *cette maladie que lon nomme*, indique que Madame Poeysfarré envisage probablement le composé qui suit comme étant limité au contexte géographique dans lequel elle s'inscrit²⁹. Par ailleurs, puisque sa fille, son destinataire, est née à la Nouvelle-Orléans — qu'elle a quittée dès l'enfance³⁰ — l'autrice conçoit probablement qu'il s'agit d'un type lexical récent. Ces deux hypothèses sont confirmées, d'une part, par le fait qu'il s'agit d'une maladie d'origine tropicale, dont les plus touchés ont d'abord été, d'après les traités médicaux de l'époque, des Européens installés aux Antilles. D'autre part, la première attestation du composé en français date de 1788, moins de quinze ans avant la lettre de Madame Poeysfarré.

- 37 De façon attendue, la source dans laquelle *fièvre jaune* apparaît pour la première fois fait référence à une autre source rédigée dans la langue d'emprunt. Paru dans le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, édité à Paris durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le compte rendu dans lequel on relève le composé porte sur le journal d'observation d'un médecin écossais, Gilbert Blane³¹. Les *Observations on the Diseases Incident to Seamen* (Blane, 1785), contiennent, comme le titre l'indique, le détail des maladies contractées par les marins qui se trouvaient à bord des 20 à 30 vaisseaux britanniques impliqués durant les affrontements répétés des grandes puissances européennes aux Antilles au XVIII^e siècle. Le taux de mortalité très élevé de la fièvre jaune, dont témoigne d'ailleurs Madame Poeysfarré dans sa lettre, lui vaut de figurer dans le journal de Blane, sous l'appellation de *yellow fever*, un néologisme récent formé lui aussi, sans surprise, en contexte caraïbe (1738, OED).
- 38 Les calques auxquels cette appellation a donné lieu dans d'autres langues indiquent que l'anglais pouvait servir de modèle dans le milieu médical de l'époque dans l'espace caribéen : mis à part fr. *fièvre jaune* (dp. 1788), on trouve esp. *fiebre amarilla*³² (dp. 1801, CORDE) et it. *febbre gialla* (dp. 1834, GDLI s.v. *febbre*), ce dernier peut-être par contact ultérieur entre langues romanes. L'influence de l'anglais, qui a ainsi dû débiter au plus tard vers la fin du XVIII^e siècle à cet endroit, a d'ailleurs été suffisamment importante pour supplanter dans le discours officiel des dénominations déjà existantes en français : *mal de Siam* (1694, Père Labat), *maladie matelotte* (1764), *fièvre du matelot* (1785). D'autres appellations ayant eu cours dans l'histoire du français et de l'anglais montrent que ces calques sont bel et bien issus de contacts survenus localement, et non survenus ultérieurement en Europe, où d'autres composés ont vu parallèlement le jour : *peste américaine* (1806), *typhus d'Amérique* (dp. 1814 ; Académie 1835-1935), *St. Domingo fever* (1822, OED), *Panama fever* (1849, OED).

5.2. *pays d'en haut* (2, 41 *paiyis dans au*) topon. « portion de territoire située en deçà des Grands Lacs »

- 39 Le toponyme se lit dans la deuxième lettre de Madame Poeyfarré, qui consiste en bonne partie à décrire la situation politique et économique du lieu où elle se trouve :

les *paiyis dans au* qui apartienne au ameriquens fournisse quatre sans mille de barille de farine nous l'avons a 5 ou 6 piastre la belle. (2, 41 à 44)

La région des Grands Lacs, passée sous le contrôle des Britanniques après la signature du traité de Paris en 1763, est fractionnée après la guerre d'indépendance et sa partie méridionale est concédée en 1783 aux jeunes États-Unis. C'est à cette portion du territoire que se réfère Madame Poeyfarré dans le détail qu'elle fait à sa fille de l'économie locale des biens de subsistance.

- 40 Attestée outre-Atlantique depuis la fin du ^{xvii}e siècle dans des récits de voyage (ca 1691³³, FTLFQ), cette lexie complexe est formée à partir de la juxtaposition de *pays* n. m. « partie plus ou moins étendue d'une nation : province, région, canton » (TLF, s.v. *pays*, A.2.a) et d'*en haut* loc. adv. « vers la source, en amont (d'un cours d'eau) » (TLF, s.v. *haut*, II.A.2.b). Le toponyme est toujours en usage aujourd'hui au Québec, quoique surtout employé avec une valeur historique³⁴.

5.3. *gonbos* n. m. « légume, *hibiscus esculentus* ; mets qui se présente sous la forme d'un bouillon épais, dans lequel sont incorporés des légumes variés, de la viande ou des fruits de mer, servi avec du riz en accompagnement »

- 41 Le dernier des cas sur lequel nous voudrions nous pencher brièvement est un emprunt à une langue de l'ouest de l'Afrique subsaharienne (originale du Congo et de l'Angola, voir Bollée, 2018 : 124b), dont la première attestation en français désigne une plante et son fruit, *gombo* n. m. « légume, *hibiscus esculentus* » (Bollée, 2018 : 124a). Ce légume entre souvent dans la composition du mets portant le même nom : *gombo* n. m. « mets qui se présente sous la forme d'un bouillon épais, dans lequel sont incorporés des légumes variés, de la viande ou des fruits de mer, servi avec du riz en accompagnement ». L'apparition de ce dernier sens, vraisemblablement issu par métonymie, n'a encore jamais fait l'objet d'une datation. Il semble que l'attestation relevée ici soit la première documentée à ce jour³⁵ ; cela dit, l'emploi est plutôt inhabituel. Le mets est mentionné pour discuter du coût du riz, avec lequel il est le plus souvent servi :

Mon chere anfans tu me demande du ris tous le monde me disse de nan riens qui et mailieur an france et que ce lui disis reviederais avans que detre randus che toi ille couterais 10 sous du *gonbos*. (2, 34 à 36)

6. Conclusion

- 42 Les lettres examinées fournissent un rare témoignage d'une femme émigrée au ^{xviii}e siècle, dont la langue ne s'efface pas dans le nouveau contexte dans lequel elle s'installe, mais compose avec lui. On retire de l'analyse l'impression d'un rendement qui n'est pas négligeable compte tenu de la petite taille de l'ensemble, mais ce n'est peut-être que la rançon de l'état peu avancé des dépouillements. Quoi qu'il en soit, la

collecte fournit des premières attestations (*aipere*, *gonbos*), permet de poser des jalons utiles pour l'histoire de certains faits (*fièvre jaune*, *picote*), tout en procurant une profondeur chronologique à certains phénomènes en lien avec ce que l'on sait du français en Louisiane à l'heure actuelle (*aipere*, *chase*).

- 43 Les matériaux recueillis illustrent trois cas de figure : ceux dont le point de départ s'inscrivait dans une aire plus ou moins étendue à l'origine ; ceux provoqués par le contact avec les populations locales du Nouveau Monde, d'origine européenne ou non ; enfin, ceux qui résultent d'innovations faites en français sans recours à un modèle étranger. En cela, on se trouve bien en face d'une source où sont représentés les indices symptomatiques de la diffusion géographique d'une langue, qui s'accompagne de continuité, d'innovation et d'acclimatation.

BIBLIOGRAPHIE

ALF = GILLIÉRON Jules & EDMONT Edmond, 1902-1910, *Atlas linguistique de la France*, Paris, H. Champion, 10 vol.

ALLy = GARDETTE Pierre, 1950-1976, *Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais*, Lyon, Institut de linguistique romane des facultés catholiques de Lyon, 5 vol.

ARVEILLER Raymond, 1963, *Contribution à l'étude des termes de voyage en français (1505-1722)*, Paris, D'Artrey.

AVANZI Mathieu, 2017, *Atlas du français de nos régions*, Paris, A. Colin.

BEAULIEU Camille, 1930, *Fables et contes en patois saintongeais de Burgaud Des Marets, réunis pour la première fois, collationnés sur les manuscrits et sur les éditions originales, avec la traduction en regard, accompagnés d'inédits, de notes, de variations et d'un glossaire*, La Rochelle, Rupella.

BERGERON-MAGUIRE Myriam, 2018, *Le français en Haute-Normandie aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le témoignage des textes privés et documentaires*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie.

BDLP = POIRIER Claude *et al.*, 2001-2014, *Base de données lexicographiques panfrancophone*, Québec / Paris, TLFQ / AUF. Disponible en ligne sur <www.bdlp.org>.

BLANE Gilbert, 1785, *Observations on the Diseases Incident to Seamen*, Londres, Murray.

BLOCH Oscar, 1917, *Les parlers des Vosges méridionales (arrondissement de Remiremont, département des Vosges). Étude de dialectologie*, Paris, Champion.

BOLLÉE Annegret, 2000, *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'océan Indien. Première partie : Mots d'origine française P-Z*, Hambourg, Helmut Buske.

BOLLÉE Annegret, 2018, *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique. Deuxième partie : Mots d'origine non-française ou inconnue*, Hambourg, Helmut Buske.

BOURCIEZ Édouard & BOURCIEZ Jean, 1982, *Phonétique française : étude historique*, Paris, Klincksieck.

BRASSEUR Patrice, 2001, *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer.

BUBEN Vladimir, 1935, *Influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne*, Bratislava, Spisy filosofické fakulty, University Komenského v Bratislavě.

CANAC-MARQUIS Steve & RÉZEAU Pierre, 2005, *Journal de Vaugine de Nuisement (ca 1765) : témoignage sur la Louisiane du XVIII^e siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

CARRIÈRE Joseph Médard, 1937, *Tales from the French Folklore of Missouri*, Evanston et Chicago, Northwestern University Studies.

CATACH Nina, 1995, *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse.

CHAUDENSON Robert, 1973, « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer : survivance et innovation », *Revue de linguistique romane*, n° 37, p. 342-371.

CHAUVEAU Jean-Paul, 1987, « Saint-Pierre et Miquelon entre le Canada et la France », dans H.-J. Niederehe et L. Wolf (éds), *Français du Canada. Français de France : Actes du colloque de Trèves (26 au 28 septembre 1985)*, Tübingen, Niemeyer, coll. « Canadiana Romanica » n° 1, p. 109-128.

CHAUVEAU Jean-Paul, 2009, « Configurations géolinguistiques et histoire des français expatriés : quelques exemples de consonnes finales », dans L. Baronian et F. Martineau (éds), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 77-92.

CHAUVEAU Jean-Paul & LAVOIE Thomas, 1993, « À propos des origines dialectales du lexique québécois », *Revue de linguistique romane*, n° 57, p. 373-420.

DEBIEN Gabriel, 1959, *Un colon sur sa plantation*, Dakar, Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences humaines.

DECA = BOLLÉE Annegret, 2018, *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique. Première partie : Mots d'origine française*, Hambourg, Helmut Buske.

DECOI I, 3 = BOLLÉE Annegret, 2000, *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'océan Indien. Première partie : Mots d'origine française P-Z*, Hambourg, Helmut Buske.

Dictionnaire de l'Académie française, 1835 [6^e édition], Académie française, Paris, F. Didot.

Dictionnaire de l'Académie française, 1878 [7^e édition], Académie française, Paris, F. Didot.

Dictionnaire de l'Académie française, 1932-1935 [8^e édition], Académie française, Paris, F. Didot, 2 vol.

DITCHY Jay-Karl, 1932, *Les Acadiens louisianais et leur parler*, Paris, Droz.

DLF = VALDMAN Albert & ROTTET Kevin J., 2010, *Dictionary of Louisiana French: As Spoken in Cajun, Creole, and American Indian Communities*, Jackson, University Press of Mississippi.

DUBOIS Sylvie, 2010, « Introduction », dans S. Dubois (éd.), *Une histoire épistolaire de la Louisiane*, Presses de l'Université Laval, coll. « Les voies du français », p. 1-14.

DUGUET Jacques (éd.), 1970, *Le manuscrit de Pons : recueil de textes en patois saintongeais du XVIII^e siècle*, Rochefort, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest.

DUVAL Frédéric, 2015, « Les éditions de textes du XVII^e siècle », dans D. Trotter (éd.), *Manuel de la philologie de l'édition*, Berlin, De Gruyter, p. 369-393.

ERNST Gerhard, 2019, *Textes français privés des XVIII^e et XVIII^e siècles*, Berlin, De Gruyter, coll. « Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie ».

FEW = WARTBURG Walther von, 1922-2002, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn, Klopp (1929) ; Leipzig, Teubner (1934, 1940) ; Bâle, Helbing & Lichtenhahn (1946-1952) / Zbinden (1955-2002), 25 vol.

FOUCHÉ Pierre, 1961, *Phonétique historique du français. Vol. III : Les consonnes et index général*, Paris, Klincksieck.

FOUCHÉ Pierre, 1969, *Phonétique historique du français. Vol. II : Les voyelles*, Paris, Klincksieck.

FRANTEXT = Base textuelle du laboratoire CNRS-ATILF, Université de Lorraine. Disponible en ligne sur <www.frantext.fr>.

FRIEDERICI Georg, 1926, *Hilfswörterbuch für den Amerikanisten, Lehnwörter aus Indianer-Sprachen und Erklärungen altertümlicher Ausdrücke, Deutsch, Spanisch, Englisch*, Halle, Niemeyer.

FRIEDERICI Georg, 1947, *Amerikanistisches Wörterbuch*, Hambourg, Cram.

FTLFQ = Fichier lexical informatisé du *Trésor de la langue française au Québec*, Université Laval. Disponible en ligne sur <www.tlfq.ulaval.ca/fichier/>.

GDLI = BATTAGLIA Salvioni & BARBERI Squarotti Giorgio (éds), 1961-2009, *Grande dizionario della lingua italiana*, Turin, UTET, 21 vol. + 2 suppléments.

GOUGENHEIM Georges, 1929, *La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle d'après Le Petit Dictionnaire du Peuple de J. C. L. P. Desgranges (1821)*, Paris, Les Belles Lettres.

GPFC = SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale.

GUILBEAU John J., 1950, *The French Spoken in Lafourche Parish, Louisiana*, Ph. Diss., Chapel Hill, University of North Carolina.

INSTITUT PASTEUR : <www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/fievre-jaune> [consulté le 8 novembre 2018].

JÛNAIN Pierre-Abraham, 1869, *Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan / Niort / Paris, Chez l'auteur / Clouzot / Maisonneuve.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie, vol. 74, n° 32, 1788, Paris, Croullebois, p. 125-129.

JOUTEL Henri, ca 1691, « Voyage de M. de La Salle dans l'Amérique septentrionale en l'année 1685, pour y faire un établissement dans la partie qu'il en avoit auparavant découverte », dans P. Margry, 1878, *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1698)*, Paris, D. Jouast, 3^e partie, p. 91-534.

JUNEAU Marcel, 1971, « Reviviscence en ancien québécois de mots gallo-romans sous l'influence de l'anglais », *Revue de linguistique romane*, n° 35, p. 388-392.

KÖNIG Karl, 1939, *Überseeische Wörter im Französischen (16.-18. Jahrhundert)*, Halle, Niemeyer.

LABERGE Albert, 1918, *La Scouine*, Montréal, Édition privée, Imprimerie Modèle.

LANGLOIS Gilles-Antoine, 2004, « La Nouvelle-Orléans : état sommaire des espaces urbains et sociaux à l'époque de Pierre Clement des Laussat (mars 1803-avril 1804) », *French Colonial History*, n° 5, p. 111-124.

MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1992, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Dunod.

MARTINEAU France, 2005, « Perspectives sur le changement linguistique : aux sources du français canadien », *Revue canadienne de linguistique*, n° 50, p. 173-213.

- MASSIGNON Geneviève, 1962, *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck, 2 vol.
- MÉNAGE Gilles, 1672, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris, Barbin.
- MEYER-LÜBKE Wilhelm, 1919, « Beiträge zur romanischen Laut- und Formenlehre », *Zeitschrift für romanische Philologie*, n° 39, p. 257-266.
- MORIN Yves Charles, 2002, « Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 31, n° 1, p. 39-78.
- MUSSET Georges, 1931, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, vol. 2, La Rochelle, Masson fils.
- NEUMANN-HOLZSCHUH Ingrid & MITKO Julia, 2018, *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin / Boston, De Gruyter.
- OED = Version en ligne de l'*Oxford English Dictionary*, Oxford University Press. Disponible en ligne sur <www.oed.com> [consulté le 10 novembre 2018].
- POIRIER Claude, 1979, « Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques », *Revue de linguistique romane*, n° 43, p. 400-425.
- RÉZEAU Pierre, 1976, *Un patois de Vendée. Le parler rural de Vouvant*, Paris, Klincksieck, coll. « Bibliothèque française et romane ».
- RÉZEAU Pierre, 2014, « Notes sur la langue des *Mémoires autographes de Madame de Sapinaud sur la Guerre de Vendée* (1798) », dans Y. Greub et A. Thibault (éds), *Dialectologie et étymologie galloromanes. Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, coll. « Bibliothèque de linguistique romane », p. 79-96.
- RÉZEAU Pierre, 2018, *Les mots des Poilus*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie.
- SALMON Carole, 2010, « La genèse du corpus *Francophone Heritage of Louisiana (FHL)* et du corpus *Lettres de Louisiane (LL)* », dans S. Dubois (éd.), *Une histoire épistolaire de la Louisiane*, Presses de l'Université Laval, coll. « Les voies du français », p. 15-26.
- SEFCO = DUBOIS Ulysse, ANGIBAUD James, MIGAUD Jean-François et al., 1993, *Glossaire des parlers populaires de Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois*, vol. 2, Saint-Jean-d'Angély, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest.
- SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GIRONDE, 1881, *Archives historiques du département de la Gironde*, t. 21, Bordeaux, E.-G. Gounouilhou.
- THIBAUT André, 2008, « Français des Antilles et français d'Amérique : les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », *Revue de linguistique romane*, n° 72, p. 115-156.
- THIBAUT André, 2017, « Le sort des consonnes finales en français, en galloroman et en créole : le cas de moins », *Revue de linguistique romane*, n° 81, p. 5-41.
- THUROT Charles, 1881, *De la prononciation française, depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Imprimerie nationale.
- VÉZINA Robert, 2010, *Le lexique des voyageurs francophones et les contacts interlinguistiques dans le milieu de la traite des pelleteries : approche sociohistorique, philologique et lexicologique*, thèse de doctorat, Université Laval (Québec).

VINTILA-RADULESCU Ioana, 1970, « Français créole et français canadien », *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon / Strasbourg, Société de linguistique romane, t. 1, p. 353-359.

ANNEXES

Édition

Les conventions adoptées pour la présente édition des lettres de Marie Anne Cantrelle sont les suivantes :

- le retour à la ligne correspond à une nouvelle ligne de la lettre ;
- aucun texte ne figure en marge des lettres ;
- dans la mesure où elles ne laissent déceler aucun système, nous avons décidé de ne pas tenter de reproduire la distinction des majuscules et des minuscules, sauf pour les noms propres qui comportaient des majuscules ;
- l'original ne contient aucun signe de ponctuation et nous n'en avons ajouté aucun ;
- la notion de faute pouvant soulever des problèmes épineux, on a choisi de transcrire intégralement les documents, sans apporter aucune correction, même dans les cas probables de *lapsus calami* ;
- dans les cas d'absence d'apostrophe par rapport à l'usage moderne, on a introduit le symbole ° > texte *lami* = éd. *l°ami* ;
- pour signaler l'amalgame graphique par rapport à l'usage moderne, on a introduit un trait long : texte *monami* = éd. *mon-ami* ;
- pour signaler la séparation graphique par rapport à l'usage moderne, on a introduit un trait court - : texte *a chever* > éd. *a-chever* ;
- les passages raturés figurent comme suit : ear ;
- Marie Anne Cantrelle distingue u et v, i et j ;
- les rares accents employés par l'autrice sont uniquement des accents aigus, que nous avons reproduits là où ils figuraient, sans en ajouter qui ne figuraient pas dans l'original ;
- les abréviations, rares, sont indiquées en exposant : *m^d* pour *madame* ;
- les passages, plutôt rares, dont l'interprétation est incertaine sont signalés par l'italique : *azidans*, *paux* ;
- nos ajouts figurent entre crochets [].

[1^{re} lettre]

[1] le 15 janvier 1802

[2] j'ai resus ma chere fille ta laitre du 12 octobre depuis celle qui

[3] m°etet parvenus par *renos*^[36] je n°an aves pas resus que celle qui

[4] m°aprenais tons aureux unions avec mr du-jacquellent qui m°a fais

[5] un plazire sansible enfains nous avons cette paix tans dezirais qui

[6] nous procureras la satisfactions de nous antretenire souvans ille

[7] etet ainpossible les laitre ce getet a la mere j°ai biens de la painne

[8] mon chere anfans du maleur que tu a eprouve de votre maizons

[9] brules esse azidans ou si ses dans ses tans de calamités l°etat

- [10] de ta pauvre couzine me touche j'ai un marie qui et sons
 [11] aisse mais je ne suis pas maitresse ille et apsans dans ce
 [12] momans je lui et envoyes ta laitre ille a restes 15 ans sans faire
 [13] aucune affaire toujours esperans etre pares a la paix de faire un
 [14] voyage en france mais cette gere si longe l'a fais deside ille a 6 moi
 [15] d'acheter une abitations^[37] qui coute 10 mille piastre^[38] et ille a-montes
 [16] sur cette meme abitations un magazens de 25 mille piastre sans
 [17] contes une douzenne de negre comme tu vois ses un capitale
 [18] de 35 mille piastre ses le comerce du cotons qui lui a fais
 [19] prandre ce partie si ille aves commanses ille a 3 ans ille aurais
 [20] gagnes beaucoup d'argans mais la paix venus au momans que
 [21] l'ons satandes le moins je crois qui perderas sure ses marchandisse
 [22] ses les ameriquens qui faisais valoire la danres du cotons
 [23] de 28 a 30 sous la livre caque negre gagais 300 piastre par ans
 [24] si les francois offre ce meme avantage riens net perdus ille ce
 [25] fais une grande quantites de cucre de tabac *paux* dindigos
 [26] l'etat d'abitans cerails le plus aureux mon marie ne reste pas
 [27] toujours ille a un comis qui reste pour vandre nous avons sure
 [28] notre abitations deux moulens a cotons si je te dizes que cette
 [29] abitations qui coute 10 mille piastre et la meme de papa que tu
 [30] cones vois si les choze ont biens augemantes ille a dans cette
 [31] cote 10 magazens de 30 mille piastre et tous cela se vans dans
 [32] l'anes mes deux frere sons dans le meme cartiers Cantrelle et
 [33] comandans de cette cote ille ont leure fille mariee ille sons
 [34] a leur aisse les deux fille de ma soure *verette* ainsi que *verette*
 [35] l'aines sons riche mes les autre garsons sons pauvre ille ne me
 [36] raiste que ma soeure roi judisse et ses anfans sons pauvre
 [37] jai 95 neveux et niesse vois si la famille a augemantes notre
 [38] paiyis a augemantes considerablemans mais ille n'et plus sains
 [39] toute les etes ille passe des epidemie terrible
 [40] sure tous les etranges et maime les abitants^[39] qui ont l'ainprudansse de venir
 [41] dans ce tans ille perisse se sons les ameriquens qui nous ont portes cette
 [42] peste la maladie dure deux ou trois jour sans que l'ons puisse en reschapes
 [43] un ille ce fuis an canpanne ille sons sauve tu vois que je te fais un
 [44] detalle de tous marque moi ta situations si votre canpanne vous *reté*
 [45] aintaque la rante qui vous donne si ta couzine a conserveé sons
 [46] biens le biens des famme n'a pas etes saizi si sons marie et rantres
 [47] en france dit a tons chere marie qui ne sois pas faches de ce que
 [48] nous le lui avons pas ecrie que mon marie et moi reparrerons ce
 [49] la les chemains sons libre par la premiere aucasions
 [50] tu veut un detalle de tous jai toujours les meme domestique
 [51] que tu conet nanette et yoyons ille ont une famille de petite
 [52] anfans qui fais mon amusemans ille me disse que si je vas
 [53] en france q'ille veulle venire ille te disse biens des choze nous
 [54] somme au fobourc St marie tu ne conet pas ce-la ses l'abitations
 [55] des gesuite autre-fois nous somme les premier qui apres

- [56] la premiere ainsandie avons achetes une ille la et tous ce-la
- [57] s'es etablie presque comme etet la nouvelle orleans quante tu
- [58] et partie ille sanble que les ainsandie ont fais du biens ont
- [59] batie des maisons de trois etage en brique ille n°et pas permis
- [60] de batire an bois j°aipere mon chere anfans que tu ne te plainderas
- [61] pas que ma laitre n°es pas assé longe mille amities a tons chere
- [62] marie ainsi qu'a toute la famille de m^d de sains gonge
- [63] je te confie un cegrais qui ne faut pas que mon marie chase
- [64] notre bien etre je l°evalus a 80 mille piastre vous ete deux
- [65] ta soeure et toi ta soeure et ainfirmes qui ne ce mariras jamais
- [66] ainsi vous avé la moties de cela vous ne manquerais pas de
- [67] pains mais mon marie et ataches beaucoup je crois que ce ceras comme
- [68] les cochons apres ma mort enfains ille vos mieux tars que jamais
- [69] je suis ta mere poeyfarré

[2^e lettre]

- [1] le 1 d'avrille 1802

- [2] ma chere fille je t'es ecrie ille a deux moi e-demie je
- [3] crois que tu auras resus ou je te faizais un detalle de tous
- [4] ce que j°aves a te dire je ne te fais pas de reponse au
- [5] suget de ce que tu demandes pour tons cher couzens
- [6] j'ai envoyes ta laitre a mon marie ille net pas desandus
- [7] depuis trois moi e-demie ille ce donne une paine extreme
- [8] a sons age et je crains biens que se sois pour perdre
- [9] le cotons aiyens tonbes les ameriquens qui l'anportés
- [10] ~~paide~~ pairde si cette danres ne prans pas en-franse
- [11] ille a fais une antrepresse trop tar enfains pasianse
- [12] pour revenir a ta demande je crois qui le feras mais
- [13] moi j'ai une crainte tous les etes ille passe des epidemi
- [14] terrible sure les etrangé la grande quantites d'ameriquen
- [15] nous porte cette maladie que l'on nomme fièvre jonne
- [16] et le maleur et qui n'an rechape pas un les personne
- [17] de la campane n°oze pas venire et ceux qui sons ases
- [18] ainprudans sons victime j'ai resus deux laitre de m^d
- [19] surirais qui me pains la situations biens pauvre
- [20] marque moi ta situations que je fairais au pres de
- [21] mon marie tous ce que je pourais a mon dieux si
- [22] j'atais maitresse tu n°orais mon chere anfans riens a
- [23] dezirais enfains j°aipere an mon marie ille m'a dit
- [24] plusieurs fois qui croiyes biens que sa famille aves
- [25] soufer dans la revolusions ille et biens naturelle qui
- [26] fasse pour aux je n°ecrirais pas a m^d surirais par cette
- [27] aucasions ce ceras pour une autre tu lui diras biens
- [28] des chose de ma part dit a tons chere marie qui ne

- [29] sois pas faches de ce que je ne lui ecrie que je remais
 [30] cette tache quante mon marie ceras desandus je le pris
 [31] de randre ce que j'ai de plus chere au monde toujours
 [32] au-resse je suis faches que vous n'aiyes pas d'anfans
 [33] la volontes de dieux
 [34] Mon chere anfans tu me demande du ris tous le monde me disse de
 [35] n'an riens ^[40] qui et mailieur an france et que celui disis revienderais
 [36] avans que d'etre randus ché toi ille couterais 10 sous du gonbos
 [37] je t'ann-averas par une autre aucasions ont dit que notre
 [38] paiais et sedes a la france si cela et nous verons je crois
 [39] biens du monde ce paiais et une grande resource pour des
 [40] personne qui n'ont pas de grande resource ille ce fais une
 [41] quantites de cucre de cotons de tabac les paiais dans au
 [42] qui apartienne au ameriquens fournisse quatre sans
 [43] mille de barille de farine nous l'avons a 5 ou 6 piastre
 [44] la belle notre paiais si ille et biens regie ce-ras dans
 [45] dix ans une colonie flerisante ille ne manque des bras
 [46] je suis dans ce momans que je t'ecrie dans des painne
 [47] j'ai des petit anfans a mes negresse a qui je suis beaucoup
 [48] ataches dans la picote inocoules je ne sais pas si sa
 [49] iras biens ille sont huitte tans mulatresse et naigre
 [50] adieux ma chere marianne conte sure la plus tandre
 [51] des mere mille amities a toute la famille anbrasse
 [52] ton chere marie pour moi ta mere poeyfarré
 [53] j'ai toujours mais maim negresse que j'avet quante tu et
 [54] partie leure anfans an fons ille t'anbrasse tous les petit
 [55] anfans me parle tous les jour de toi quante je leur
 [56] dit que je ves m'anale te rejoindre ille disse qui
 [57] vienderons avec moi je crois que si je m'anale je les
 [58] amnerais avec moi

NOTES

1. Nous remercions Jean-Paul Chauveau, dont les suggestions nous ont permis d'améliorer un premier état de ce texte. Nous adressons aussi nos remerciements à la personne qui s'est chargée de la relecture et qui nous a transmis maintes observations avisées. Contrairement à la période classique et postclassique, des états plus anciens du français ont bénéficié de travaux fondés sur une diversité de sources, et ce, dès les débuts de la discipline. Pour une synthèse du sort particulier réservé à la période classique dans l'historiographie de nos études, voir Duval (2015).

2. Pour la notion de « privé », on consultera avec profit Ernst (2019 : xviii-xix). Lorsqu'on évoque les textes privés de cette période en Louisiane, on pense tout de suite aux deux corpus de correspondances louisianaises datant des xviii^e et xix^e siècles, constitués par Carole Salmon de l'université du Massachusetts à Lowell (Salmon, 2010) : le *Francophone Heritage of Louisiana (FHL)*, composé de cent lettres privées et officielles et le corpus *Lettres de Louisiane (LL)*, qui comporte trente-huit manuscrits et imprimés ayant trait à la Révolution française et rédigés durant cette

période. Il aurait été certainement intéressant de consulter ces ressources, mais les sites qui les hébergent étaient malheureusement en panne au moment de rédiger ces lignes.

3. Les lettres sont conservées aux Archives départementales de la Vienne sous la cote 1 J157 intitulée « Papiers relatifs à nos affaires de Louisiane ». On ne connaît pas l'existence d'autres lettres qui auraient été éventuellement détruites ou perdues. L'ensemble du dossier contient également des documents légaux en lien avec l'héritage de Madame Poeyfarré et semble avoir été constitué par Marie Anne Songy et son mari afin de se prévaloir du legs des possessions louisianaises.

4. Sur la chronologie des vagues d'immigration française en Louisiane, voir Dubois (2010, en particulier p. 6-8).

5. Langlois (2004) cite seulement certains passages.

6. Le premier chiffre indique la lettre dans laquelle se trouve le phénomène relevé. Le deuxième indique la ligne où il se trouve, dans la numérotation de l'édition.

7. L'espace qui nous est alloué ne permettant pas de les traiter tous, les particularismes qui ont déjà fait l'objet d'une description satisfaisante dans des publications antérieures ont été signalés avec la référence bibliographique correspondante au moyen d'appels de note dans le corps de l'édition en annexe.

8. Avec une seule exception, où [l] précède un contexte consonantique (1, 53).

9. Les exemples écrits sont de plus en plus nombreux à être signalés, grâce aux dépouillements récents de sources semblables à celle-ci (Martineau, 2005 : 180). Des hypercorrectismes ([l] est rétabli là où on ne l'attendrait pas) se rencontrent aussi fréquemment, p. ex. dans le journal d'un laboureur cauchois de la fin du XVIII^e siècle (Bergeron-Maguire, 2018 : 138, note 137).

10. La rareté des exemples devant contexte vocalique est probablement un simple hasard, la représentativité des données étant souvent compromise dans une documentation de cette nature.

11. On rencontre le même phénomène pour le groupe [sm] au Québec et en Acadie : *catéchisse* (GPFC), [kateʃis] (Massignon, 1962 : 726).

12. Les exemples sont cités par Fouché (1961 : 790) ; voir aussi ci-dessous.

13. L'existence de variantes concurrentes n'est attestée que pour une sélection de lexèmes. On pense par exemple à *district* [distrikt] et [distri], cette dernière prononciation encore usuelle dans l'est de la France et en Suisse romande (Avanzi, 2017 : 50) ou encore à *exact*, dont [ɛgzakt] est la prononciation majoritaire et [ɛgza] subsiste chez des locuteurs âgés en Wallonie, dans une partie de la Normandie (Caux, Calvados, etc.), à Toulouse et au Mans, notamment (Avanzi, 2017 : 50).

14. Cf. Rézeau (2014 : 82).

15. Elle semble néanmoins plus rare en Louisiane qu'ailleurs en Amérique, du moins à l'heure actuelle, d'après les formes listées dans la récente grammaire de Neumann-Holzschuh & Mitko (2018 : 682).

16. En Amérique du Nord, il faut peut-être penser que cette généralisation a été facilitée par la présence concomitante de la conjonction *quand que*, prononcée [kāk(ə)], extrêmement fréquente outre-mer et employée avec la même valeur dans des contextes identiques.

17. Cf. Rézeau (2014 : 81).

18. *Ibid.*

19. Cette prononciation s'entend toujours parmi les locuteurs âgés en milieu rural, notamment dans la Beauce (Chaudière-Appalaches), une région située sur la rive sud du Saint-Laurent que nous connaissons bien.

20. Datant de la même période, des formes du paradigme de *savoir* (toutes du participe présent) illustrant probablement un cas d'assimilation (éventuellement postérieures à une métathèse) ont été signalées dans des documents de peu lettrés d'outre-Atlantique : Québec *schanchant* (1749, JunPron 141), *chachan* (1786, id.), *sasan* (1771, JunPron 144).

21. Le phénomène ne concerne pas que les paradigmes verbaux : Louisiane *chousse* n. f. « ce qui reste du tronc, avec les racines, quand l'arbre a été coupé, *souche* » (DLF, merci à Kevin Rottet de nous avoir signalé cet exemple).
22. Le fait que le type avec métathèse soit particulièrement bien représenté à l'est du domaine suggère un développement ayant particulièrement persisté dans les dialectes de cette aire (Bloch, 1917 : 133).
23. Les données rassemblées par le DECA pour les créoles d'Amérique indiquent des formes présentant une assimilation (p. ex. pour le créole haïtien *chéché*). Le point de départ de celles-ci peut avoir été des formes avec métathèse, qui auraient connu dans un pareil cas une assimilation par la suite.
24. Nous remercions Kevin Rottet, qui a eu l'amabilité de nous communiquer ces détails supplémentaires. Située au sud du triangle francophone louisianais, la paroisse de Terrebonne fait partie des marais côtiers où se conserve par ailleurs, avec la paroisse Lafourche (à une cinquantaine de kilomètres en direction du nord-ouest), au moins un autre trait de prononciation proprement saintongeais : la réalisation [h], dans par exemple *jamais* [hame] (DLF, « Pronunciation guide », xxxix ; idem pour *jambon*, *jardin*, voir ALF 710 « jambon », ALF 712 « un jardin »).
25. Cette forme n'est pas non plus relevée en Acadie, où c'est *espérer* « attendre » qui s'est implanté (Massignon, 1962 : 662). Cela signifie qu'*éprer* ou *réprer* n'a pas été apporté en Louisiane par les Acadiens lors de leur déportation par la couronne britannique (à partir de 1755), à moins qu'il s'agisse d'un défaut de la documentation. Ce sont probablement des individus comme Marie Anne Cantrelle qui sont à l'origine de cet héritage saintongeais en Louisiane.
26. Les solutions de restitution graphique adoptées au cours de l'histoire du français écrit sont diverses pour ce son : est bien attestée, par exemple dans *cuilier* (cf. *cuillère*, dans Catach, 1995 : 1122, § 39). On peut aussi par contraste lui opposer le digramme <yi> observable dans la graphie *paiyis* (ci-dessous, 5.2).
27. Le FEW (8, 457a, *PĪKKARE) le donne comme du « français moderne » depuis 1552 (correspondant à l'attestation de Rabelais).
28. Le contexte est le suivant : « Cas merveilleux : nos petites caroles et pueriles esbatemens achevez, houstans nos faulx visaiges, appareumes plus hideux et villains que les Diableteaux de la passion de Doué : tant avions les faces guastées aux lieux touchez par lesdictz fueilletz. L'un y avoit la *picote*, l'autre le tac, l'autre la verolle, l'autre la rougeolle, l'autre gros froncles. Somme, celluy de nous tous estoit le moins blessé, à qui les dens estoient tombées. » (1552, *Le Quart Livre*, Frantext)
29. Le contexte de la correspondance étant une situation intime, entre une mère et sa fille, il est moins probable que le commentaire qui précède *fièvre jonne* soit l'indice d'un marquage diastratique (où le composé serait populaire, plutôt que géographiquement limité) ou diaphasique (où le composé serait exclu des contextes médicaux techniques). Cela s'accorde par ailleurs avec ce qu'on sait de cette maladie, endémique en Afrique, en Amérique du Sud et en Amérique centrale (d'après les informations fournies sur le site de l'Institut Pasteur).
30. L'une de ses lettres indique en effet qu'elle avait rejoint la métropole très tôt, probablement pour y faire son éducation, comme c'était courant pour les enfants de propriétaires de plantations installés dans les colonies (voir par exemple le cas d'un planteur installé à Saint-Domingue en 1788, qui a envoyé son fils en France pour « qu'il en apprenne assez [de latin] pour parler et écrire purement le français », selon une lettre adressée à sa femme demeurée en France, éditée intégralement dans Debien, 1959 : 92).
31. Blane avait été engagé comme premier médecin de la flotte britannique dirigée par l'officier George Brydges Rodney, devenu célèbre après avoir conquis (brièvement) la Martinique en 1762.
32. L'anglais a par ailleurs *black vomit* (1740, OED), issu d'un calque de l'esp. *vómito prieto*, un exemple qui atteste le phénomène inverse. Cela rappelle le contact permanent dans lequel se

trouvaient les langues en présence dans les colonies d'outre-mer, un contexte qui se caractérisait par un brassage culturel important, en particulier dans les îles.

33. Cette première attestation témoigne par ailleurs du mouvement qui a sans doute porté le toponyme depuis les rives du Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure du Mississippi, puisqu'il s'agit du récit d'un voyage fait par Cavelier de La Salle dans les territoires plus au sud qu'il avait récemment explorés pour y implanter des établissements français (Joutel, ca 1691 : 451-452).

34. Le toponyme s'emploie particulièrement en référence à un téléroman canadien diffusé sur les ondes de Radio-Canada durant les années 1960, intitulé *Les belles histoires des pays d'en haut*, inspiré du roman de Claude-Henri Grignon *Un homme et son péché*, paru en 1933. Le roman et le téléroman ont par la suite donné lieu à plusieurs adaptations, à la radio, au théâtre, au cinéma, ce qui a contribué à son maintien dans l'usage.

35. L'attestation la plus ancienne qu'on détenait avant les lettres de Madame Peoyfarré apparaît dans un document traduit de l'anglais de 1820, intitulé *Description statistique, historique et politique des États-Unis de l'Amérique septentrionale : depuis l'époque des premiers établissements jusqu'à nos jours*, Paris, Rey et Gravier, p. 224 : « Le sassafras s'élève à vingt et trente pieds, et même à quarante pieds : il fleurit en février et mars. Ses feuilles, séchées, pulvérisées et bouillies, prennent la consistance d'une gelée, qui, préparée avec des viandes, est un des mets les plus recherchés, il est connu sous le nom de *Gombo*. »

36. Il s'agit probablement d'un anthroponyme.

37. Innovation sémantique classique commune à plusieurs systèmes coloniaux (Louisiane, Antilles et océan Indien) : (*h*)*abitation* n. f. « exploitation agricole (terre et dépendances) », attesté en Louisiane depuis 1640 au sens de « petite terre concédée à un colon pour la faire valoir » (Canac-Marquis & Rézeau, 2005 : 105).

38. Voir le traitement contenu dans la *Base de données lexicographiques panfrancophone* (BDLP), dans la section consacrée au Québec, sous *piastre*. Nous présumons qu'il s'agit de la piastre espagnole.

39. Innovation sémantique classique commune à plusieurs systèmes coloniaux (Louisiane, Antilles, océan Indien et Québec) : (*h*)*habitant* n. f. « propriétaire d'une *habitation* », attesté depuis 1640 en référence à la Martinique (Canac-Marquis & Rézeau, 2005 : 105).

40. On a l'impression qu'un mot (un verbe probablement) manque à cet endroit.

RÉSUMÉS

Cet article contient l'édition et l'analyse linguistique de deux lettres rédigées au début du XIX^e siècle en Louisiane par Marie Anne Cantrelle, née vers 1735 à Poitiers. Dans la mesure où ses lettres s'éloignent considérablement d'un modèle de perfection académique, Marie Anne Cantrelle représente ce qu'il est convenu d'appeler une peu-lettrée. Ses lettres, adressées à sa fille à Poitiers, sont un gisement particulièrement précieux pour l'histoire du français, en particulier pour la période où celui-ci s'implante outre-mer dans les colonies françaises de l'époque.

This paper contains the edition and a linguistic analysis of two letters written at the beginning of the 19th century in Louisiana by Marie Anne Cantrelle, born near 1735 in Poitiers. Her written language being considerably different from the usually encountered written models, Marie Anne Cantrelle represents a semi-literate individual. Her letters, intended to her daughter located in

Poitiers, are a valuable witness regarding the history of the French language, especially for the period of its spreading across the former overseas colonies.

INDEX

Mots-clés : poitevin, Poitou, Louisiane, français, époque coloniale, peu-lettrés, textes privés, correspondance

Keywords : Poitevin, Poitou, Louisiana, French, colonial era, semi-literate, private texts, correspondence

AUTEUR

MYRIAM BERGERON-MAGUIRE

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3